



Annéescolaire 20____-20____

Centre scolaire :

Degré(s) : Enseignant-e/s:

3934

Fiche individuelle de renseignements

Une feuille par famille. Feuille remplie par le plus âgé des enfants à l'école primaire

Les renseignements donnés **sont confidentiels.**

En cas de changement de la situation familiale, les parents sont tenus d'en informer le plus rapidement possible le/la titulaire.

Une feuille par famille. Feuille remplie par le plus âgé des enfants à l'école primaire

Nom Prénom(s) de l'élève/des élèves :

né(e) le (ex :13/01/2007) /..... /..... à (lieu d'origine)..... **Nationalité :**

Confession de l'élève (catholique, protestant, musulman,) :

Langue maternelle de l'élève (Langue parlée à la maison) :

LES PARENTS OU REPRESENTANTS LEGAUX

* - *Veillez cocher le lieu habituel de résidence de l'enfant en cas de divorce ou de séparation*

<input type="checkbox"/> * PERE	<input type="checkbox"/> * MERE
NOM:	NOM (usuel)
Prénom :	Nom de jeune fille :
	Prénom :
Adresse :	Adresse : (si différente du père)
① personnel :	① personnel (si différent du père):
① portable :	① portable :
Courriel :@.....	Courriel:@.....
Profession:	Profession :
① professionnel :	① professionnel :

**Situation familiale des parents de l'enfant :**

mariés, vie maritale célibataire divorcés, séparés veuf (ve)

En cas de séparation ou de divorce :

Qui exerce l'autorité parentale ? les deux le père la mère

Quel est le mode de garde ? Résidence habituelle chez le père chez la mère

garde alternée

Frères et sœurs

NOM Prénom	Date de naissance	Classe	École / Profession

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM et Prénom	Lien avec l'enfant/ renseignement divers	①

Médecin de famille ou pédiatre :

Adresse : ① :

GARDE DE L'ENFANT : Si vous travaillez, coordonnées des personnes qui gardent votre enfant ou de l'UAPE

Nom /prénom + adresse ① :

Nom /prénom + adresse ① :

Nom /prénom + adresse ① :

UAPE ① :



DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des activités de l'école, des photos et films peuvent être réalisés et publiés localement (site Internet de l'école, chaîne de télévision locale...). **Les légendes des photos ne comporteront pas de renseignements susceptibles d'identifier l'élève ou sa famille. De plus, sur le site de l'école, un mot de passe protège les photos**

- J'autorise la publication de photographies sur laquelle apparaît mon enfant
- Je n'autorise pas la publication de photographies où apparaît mon enfant (photos de classe comprises)

OUTILS INFORMATIQUES privés (domicile)

- Possédez-vous un ordinateur à la maison ? **oui** **non**
- Avez-vous accès à une imprimante ? **oui** **non**
- Disposez-vous d'une connexion Internet ? **oui** **non**

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES concernant LA SANTÉ DE L'ENFANT

Allergies, traitement, port de lunettes, maladies, précautions particulières,

Enfant1 : Prénom :

Enfant2 : Prénom :

Enfant3 : Prénom :

Remarque :

Pour les cas spécifiques, il y a lieu de remplir le document "fiche pour un besoin de santé particulier" disponible auprès des infirmières scolaires.

Pour les contacter, vous pouvez téléphoner au 027 324 13 66 ou au 027 324 13 62 (secrétariat).

Il est de la **responsabilité des parents** d'informer l'enseignant et les infirmières scolaires si leur enfant a besoin d'une attention particulière concernant sa santé dans le cadre de l'école.

Suite aux informations que l'infirmière reçoit, elle se charge de coordonner les procédures utiles pour la sécurité des élèves concernés.

TRANSMISSION de L'INFORMATION (entourez ce qui convient : Madame ou Monsieur)

Madame / Monsieur _____ recevra toutes les informations usuelles concernant la vie de la classe de son enfant. Elle/il transmettra ces informations à l'autre parent et sollicitera son accord pour toutes les décisions.

Par leur signature, les parents certifient l'exactitude des données fournies et reconnaissent avoir pris connaissance des dispositions relatives à la transmission des informations concernant leur enfant.

Ainsi fait le :

Signature de la mère

Signature du père

Pour info : Autorité parentale conjointe

Incidences sur la communication avec les familles

Les modifications du code civil instaurant l'autorité parentale conjointe sont entrées en vigueur le 01.08 2014.

L'autorité parentale conjointe devient la règle, indépendamment de l'état civil des parents. Cela signifie que les parents prennent ensemble, sans qu'aucun d'eux n'ait une voix prépondérante, les décisions concernant leur enfant. Il est toutefois possible, dans les cas de décisions courantes ou urgentes, que seul le parent qui s'occupe de l'enfant soit amené à se prononcer.

L'école consultera cependant les deux parents pour toutes les décisions importantes relatives à la scolarité de leur enfant, pour un éventuel signalement au service médical scolaire ou en cas de redoublement ou de saut de classe. Les deux parents seront également informés de tout événement grave survenu à l'école et impliquant l'élève.

Pour toutes les informations courantes, inhérentes à la vie quotidienne de la classe, les parents désignent lequel d'entre eux reçoit les informations de l'école. Cette personne s'engage à transmettre ces informations à l'autre parent et à solliciter son accord.

Tout choix inhabituel ou important dans la vie de l'enfant requiert l'accord systématique des deux parents. La responsabilité du parent qui a pris une décision sans l'accord de l'autre, ainsi que celle de la personne qui l'a exécutée, pourrait être engagée en cas de non-respect de cette exigence.

Pour les situations exceptionnelles où seul l'un des parents détient l'autorité parentale, l'autre parent a le droit d'être informé à sa demande, en vertu de l'article 275a du code civil, mais n'a pas la possibilité de prendre de décisions. Il pourra par exemple demander un entretien avec l'enseignant pour connaître l'évolution scolaire de son enfant.

Sion, le 10 octobre 2014